



Rodez, le 11 juin 2020

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de
l'Éducation nationale de l'Aveyron,

à

Madame et monsieur les co-secrétaires
départementaux du SNUipp

académie
Toulouse

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Aveyron
éducation
nationale

D.S.D.E.N. de
l'Aveyron

courriel
ia12-cabinet@ac-
toulouse.fr
tél.
05 67 76 53 52

279 rue Pierre-Carrère
C.S. 13117
12031 Rodez cedex 9

Vous m'avez adressé ainsi qu'à tous les inspectrices et inspecteurs de l'Education nationale de circonscription, ce dimanche 7 juin 2020, un courrier relatif aux « conditions de la prise en charge du distanciel par les personnels en télétravail » dans le département.

Dans le contexte d'urgence sanitaire que connaît actuellement notre pays, les familles ont, comme vous le savez, le choix de faire reprendre le chemin de l'école à leur(s) enfant(s), et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Celles qui décident de garder leur(s) enfant(s) à la maison sont légitimement dans l'attente d'un accompagnement à distance de leur(s) enfant(s) dans le cadre de la poursuite d'une continuité pédagogique dont les modalités sont, après deux mois de confinement, connues de tous.

Par ailleurs, vous savez également qu'un enseignant qui fait classe ne prend pas en charge un groupe d'élèves en distanciel, fussent-ils les « siens », afin de ne pas avoir à faire, en quelque sorte, une double journée de travail. A l'inverse, un enseignant lui-même contraint de travailler en distanciel, sait avoir pour mission d'assurer l'accompagnement des élèves eux-mêmes en distanciel.

En Aveyron, la mobilisation des enseignants pour une reprise de la classe en présentiel est extrêmement forte, comme l'a été leur engagement pour assurer la continuité des apprentissages à distance pendant la période de confinement. Le retour des élèves en classe est massif. Néanmoins, environ 25% des élèves doivent être accompagnés à distance.

Afin de répondre à ce besoin tout en prenant en compte le souhait de certaines équipes de s'organiser collectivement pour que tous les élèves de l'école soient accompagnés par un enseignant de cette même école, soit en distanciel soit en présentiel, nous avons dans un premier temps travaillé avec les écoles, à l'échelle de chaque circonscription puis, dans un second temps à l'échelle départementale avec les enseignants disponibles et mobilisables.

Les informations, transmises à chacun d'eux, ont été réduites au strict nécessaire, pour leur permettre de prendre contact avec les familles concernées. Les groupes d'élèves sont équilibrés en nombre, très rarement composés de plusieurs niveaux d'enseignement et proportionnés au temps de travail mobilisable par chaque enseignant sollicité. Il me semble, en effet, légitime de confier à un professeur en temps partiel d'enseignement le suivi d'un groupe d'élèves moins nombreux qu'à un enseignant avec un service complet. En effet, si je fais toute confiance à celui-ci comme à celui-là, au regard de l'expertise professionnelle de chacun, pour mettre en œuvre cette continuité pédagogique selon des modalités et un rythme qui leur semble

pertinent, un professeur en temps partiel d'enseignement aura nécessairement moins de temps et de souplesse d'organisation au regard des « jours où il n'est pas en service ou pour les jours où il bénéficie d'une décharge d'enseignement » d'où cette proposition de suivre un effectif d'élèves moindre.

Je vous rappelle enfin que pour accompagner les professeurs du département dès le début de la période de confinement, les conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription ont produit, comme vous le suggérez dans votre courrier, de nombreuses ressources pédagogiques pour les différents cycles d'enseignement ; ils continuent d'ailleurs à le faire. Elles sont déposées régulièrement dans chaque espace M@gistère de circonscription et régulièrement enrichies. Je vous invite donc à les consulter et vous remercie de diffuser cette information à l'ensemble des professeurs, qu'ils travaillent en distanciel comme en présentiel, s'il s'avérait qu'ils ne les connaissent pas.



Aymelle FELLAHI